l'actu

n° 16

Magazine d'information de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance

JAN. FEV. MARS 2022

Loire Layon Aubance, un territoire à protéger

P. 8

L'actu en un coup d'œil P.4

La réduction des déchets P.6

Vers une économie plus vertueuse P.11

sommaire

Flashs rédac ..... **pages 4 & 5**

Actualités ..... **pages 6 & 7**

Grand angle ..... **pages 8 & 9**

Loire Layon Aubance, un territoire engagé ..... **pages 10 & 11**

Retrouvez-nous sur www.loirelayonaubance.fr
et sur www.facebook.com/loirelayonaubance.fr

INFOS PRATIQUES

SIÈGE SOCIAL
1 rue Adrien Meslier
CS 80083
49170 Saint-Georges-sur-Loire Cedex
Tel. 02 41 74 93 74
contact@loirelayonaubance.fr
www.loire-layon-aubance.fr

OUVERTURE
le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h,
du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
le vendredi de 9h à 12h30 (les services sont joignables par téléphone et mail l'après-midi)

ACCUEILS DES SERVICES DÉCENTRÉS
Services à la population et environnement : Bellevigne-en-Layon
2 rue Jacques du Bellay
Thouarcé
02 41 54 02 68 - accueil.population@loirelayonaubance.fr

Services techniques : Les Garennes-sur-Loire
Parc d'activités de Lanserre
15 rue de la Fuye
Juigné-sur-Loire
02 41 57 64 60 - accueil.dst@loirelayonaubance.fr

Assainissement : Brissac-Loire-Aubance
217 chemin de la Gonorderie
Brissac-Quincé
02 41 44 64 95 - assainissement@loirelayonaubance.fr

Edité par la Communauté de communes Loire Layon Aubance | **Directeur de la publication** : Marc Schmitter, Président | **Rédactrice en chef** : Géraldine Delourmel, Directrice générale des services | **Rédaction :** Christophe de Bourmont, journaliste et Coline Guérin, chargée de communication, avec la participation des services communautaires | **Photos** : Communauté de communes, Etablissement Public Loire et Adobe Stock | **Conception graphique et mise en page** : Mimosa communication, Angers | **Impression** : Setig Abelia, Beaucouzé *(certifiée Imprim'Vert, PEFC et afaq ISO 14001 et signataire du Pacte Mondial de l'ONU)* | **Distribution** : Alise services, Mauges sur Loire et Initiatives Emploi, Lys Haut Layon, entreprises d'insertion | **Tirage** : 27 200 exemplaires |

Le magazine Loire Layon Aubance est distribué dans toutes les boîtes aux lettres, y compris Stop Pub (4 numéros par an tous les 3 mois). Si toutefois vous ne le receviez pas, merci de nous le signaler en adressant un e-mail à communication@loirelayonaubance.fr en indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

édito

Agir ici et maintenant pour l'environnement

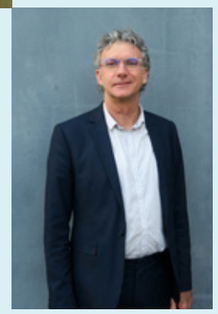

Marc SCHMITTER
Président de la Communauté de communes Loire Layon Aubance

Il y a un an, les fortes crues de la Loire nous rappelaient l'importance d'entretenir les digues qui protègent des inondations de nombreux habitants et entreprises situés derrière ces ouvrages de protection. Le dérèglement climatique accentuera demain les périodes de sécheresse mais aussi les épisodes de pluies intenses. Notre rôle est donc d'anticiper ces phénomènes climatiques. Des études ont été réalisés et nous connaissons maintenant les points de fragilité et les investissements à réaliser sur les digues de notre territoire. Les travaux les plus urgents démarreront cette année.

Le changement climatique impactera aussi l'ensemble de nos politiques publiques. Vous découvrirez dans ce magazine plusieurs actions engagées dans différents domaines : l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat qui sera renforcé cette année, la mise en place au 1er janvier de la redevance incitative permettant de limiter la production de déchets, le développement de l'économie circulaire lancé auprès des entreprises, ou encore la poursuite de notre ambitieux programme d'investissements dans les stations d'épuration pour améliorer les rejets dans le milieu naturel.

L'actualité de la communauté de communes, c'est aussi la gestion de la crise sanitaire. Nous avons ouvert à nouveau un centre de vaccination en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la commune de Brissac Loire Aubance pour étendre l'offre de vaccination en complément de la médecine de ville.

Endiguer cette 5e vague est l'affaire de tous si nous voulons préserver, même avec des contraintes, des espaces de liberté. Au moment où nous bouclons ce magazine, les spectacles Villages en Scène et le festival Bull'en Layon sont maintenus, je vous invite à découvrir ces moments festifs et culturels qui vous sont proposés.

En ce début d'année, je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2022 !

! FLASHS REDAC

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : DES AIDES POUR VOS TRAVAUX !

La Communauté de communes Loire Layon Aubance et ses partenaires **augmentent le montant des aides** pour la rénovation énergétique et les rendent **accessibles à tous**.

Outre les permanences sur rendez-vous proposées par Alisée et Soliha dans les Maisons France Services et l'octroi d'aides financières (sous condition de rendement énergétique) par la Communauté de communes et les communes, vous bénéficiez également :

- d'un **accompagnement gratuit** pour définir les travaux de rénovation énergétique à réaliser dans votre logement (quels que soient vos revenus).
- de **conseils et diagnostics** énergétiques gratuits pour les entreprises et locaux associatifs.
- d'une **aide locale supplémentaire de 250 €** pour la réalisation d'un audit énergétique.
- de **conseils** sur l'énergie photovoltaïque lors des permanences.

Renseignements et prise de rendez-vous au : 02 41 18 01 08

MIEUX SE DÉPLACER, ENSEMBLE !

Vous avez besoin de vous déplacer mais n'avez pas de voiture ? Vous souhaitez vous déplacer de façon **écoresponsable, économique et conviviale** ? Des solutions existent.

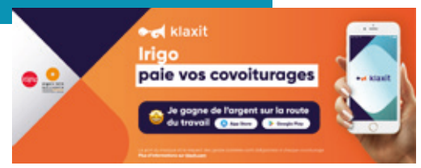

COVOITUREZ GRATUITEMENT AVEC KLAXIT

Irigo et Angers Loire Métropole financent l'application « Klaxit » jusqu'en avril, pour proposer des solutions alternatives à la voiture personnelle qui soient efficaces et faciles d'accès.
Tous les trajets ayant pour origine ou destination l'une des 29 communes d'Angers Loire Métropole sont gratuits pour les passagers (dans la limite de 40 km) et **le conducteur est rémunéré**.
Cette expérimentation est mise en place jusqu'en avril, profitez-en !

Informations et conditions tarifaires : www.irigo.fr

UNE AIDE RÉGIONALE POUR INCITER AU COVOITURAGE

Votre trajet n'a pas pour origine ou destination l'une des 29 communes d'Angers Loire Métropole ? Il existe d'autres solutions. En effet, la Région Pays de la Loire **participe aux frais de covoiturage** domicile-travail via les applications Blablacardaily, Karos, Klaxit et Mobicoop pour encourager la pratique du covoiturage.

Aléop, en covoiturage !

Plus d'informations sur www.paysdelaloire.fr

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Ce service, **accessible à tous**, complète **l'offre de transport** du réseau régional Aléop. Sur appel téléphonique, un véhicule vient vous chercher au point d'arrêt « TAD* » le plus proche de chez vous et vous dépose à une gare, un arrêt de car Aléop ou un pôle de votre bassin géographique (Brissac/Thouarcé ou Saint-Georges/Chalonnes). Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 80 ans, la prise en charge peut s'effectuer à domicile, sur présentation d'un justificatif. Le service fonctionne du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 7h00 à 19h00.

L'adhésion est gratuite et la tarification dépend de la fréquence des trajets.

Plus d'informations au 02 41 22 72 90 ou par mail à l'adresse : tad49@paysdelaloire.fr

** TAD = transport à la demande*

DÉPÔT DES DEMANDES D'URBANISME : PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER !

Depuis le 1er janvier 2022, **un nouveau portail** vous permet d'effectuer en ligne toutes les démarches relatives au dépôt de dossier de demande d'urbanisme : certificats d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager.

Conçu pour vous simplifier la vie, ce service en ligne est accessible 7jours/7 et 24h/24. Une aide en ligne vous accompagne dans la constitution de votre dossier et minimise les risques d'erreurs de saisie. L'envoi des pièces complémentaires se fait en ligne et vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier en temps réel.

Rendez-vous sur : **https://loirelayonaubance.geosphere.fr/portailccs**

VOUS RECHERCHEZ UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

Cinq Relais Petite Enfance (anciennement relais assistant(e)s maternel(le)s) sont **à votre écoute** ! **Espaces gratuits d'accueil, d'information et d'accompagnement**, les Relais Petite Enfance sont des lieux ressources pour toutes les questions relatives à l'accueil des tout-petits. Les animateurs du relais **vous informent** sur les modes d'accueil individuels et collectifs existant sur le territoire et vous orientent vers **la solution la mieux adaptée à vos besoins. Ils vous accompagnent** en tant que parent employeur : contrat de travail, médiation, orientation vers les interlocuteurs spécialisés…
Ils soutiennent également la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfant à domicile en organisant des temps d'ateliers et d'animations.

OÙ TROUVER VOTRE RELAIS PETITE ENFANCE ?

La Communauté de communes Loire Layon Aubance compte cinq Relais Petite Enfance, à Saint-Georges-sur-Loire, Chalonnes-sur-Loire, Rochefort-sur-Loire, Bellevigne-en-Layon et Les Garennes-sur-Loire. Ce dernier propose des permanences à la Maison France Services de Brissac Loire Aubance.

Vous souhaitez prendre rendez-vous ou obtenir des informations ?
Retrouvez les coordonnées de chaque relais sur :
www.loire-layon-aubance.fr/vivre-habiter/petite-enfance

Plus d'informations au 02 41 54 80 77 ou par mail à l'adresse : enfance@loirelayonaubance.fr

LES PONTS, DES REFUGES POUR LA BIODIVERSITÉ

De nombreuses populations de chauves-souris vivent sous les ponts du territoire, dans les fissures et disjointoiements, où elles trouvent à la fois des abris contre les prédateurs, des conditions thermiques stables et des ressources (proies, eau).

Pour **préserver ces espèces protégées** tout en **assurant l'entretien** de ces ouvrages, la Communauté de communes Loire Layon Aubance collabore avec l'antenne départementale de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO Anjou).

Un inventaire a été mené sur plus d'une centaine de ponts, grâce à un financement LEADER, confirmant la colonisation ou le fort potentiel d'accueil d'un certain nombre d'ouvrages. Trois espèces ont été identifiées : Murin de Daubenton en majorité, Grand Murin et Pipistrelle. Des fiches descriptives ont été réalisées afin de **faire des choix adaptés** lors des travaux à venir sur ces ponts : conservation de fissures sans impact pour la sécurité de l'ouvrage, installation de gîtes à chauves-souris…

D'autres espèces apprécient également ces habitats, comme le troglodyte mignon, un des plus petits oiseaux d'Europe.

ACTUALITÉS

COLLECTE DES DÉCHETS 4 QUESTIONS POUR COMPRENDRE LA REDEVANCE INCITATIVE

Les règles de collecte des déchets ont évolué avec la mise en place généralisée de la redevance incitative depuis le 1er janvier 2022 sur le territoire Loire Layon Aubance. Une décision qui illustre l'ambition de notre territoire à devenir exemplaire en matière de production de déchets.

1 Qu'est-ce que la redevance incitative ?

C'est un principe de **facturation équitable**, qui comprend :

- un abonnement au service, correspondant aux charges fixes (recyclerie, collectes papier/verre, déchèteries et traitement des déchets, communication et prévention) ;
- une part fixe, fonction du volume des bacs (ordures ménagères et emballages) et incluant un nombre minimum de levées par an ;
- une part variable dépendant du nombre de levées supplémentaires éventuellement effectuées par chaque foyer au-delà des levées comprises dans la part fixe.

> « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! »

2 Qu'est-ce qui a justifié ce choix ?

La volonté politique d'agir face au contexte global de raréfaction des ressources et des matières premières, et à l'accroissement des coûts de collecte, de transport et du traitement de nos déchets. Guidée par le principe « **Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas** », la Communauté de communes souhaite ainsi responsabiliser chaque foyer, entreprise et collectivité du territoire sur sa propre production de déchets, en particulier les emballages plastiques, difficiles à trier et à recycler avec les techniques actuelles. **Cet effort individuel et collectif, contribue à la préservation de notre environnement.**

3 Comment sera calculée ma facture ?

Le montant de votre facture dépendra de votre niveau d'utilisation du service public de collecte des déchets :

- Le forfait minimal intègre 8 présentations du bac noir (ordures ménagères) et 12 présentations du bac jaune (emballages) par an, ainsi que 18 passages en déchèterie. Cela couvre largement les moyennes réelles observées sur le terrain.
- Vous restez libre de demander des bacs plus grands et d'effectuer davantage de présentations : le service continue d'assurer des collectes tous les 15 jours. Dans ce cas, les levées supplémentaires vous seront facturées.
- Enfin, il n'y a pas de plafond maximum pour les dépôts effectués dans les Points d'Apport Volontaire (verre et papier), qui restent disponibles en permanence.

4 En quoi est-ce un meilleur système ?

La redevance incitative est un **outil d'accompagnement des politiques de lutte contre l'augmentation continue des déchets**. En effet, elle permet de responsabiliser chacun sur sa production de déchets et le faire se questionner sur l'adoption d'autres comportements plus vertueux. **Elle accompagne les citoyens qui font des efforts pour moins produire et incite ceux qui ne seraient pas encore passés à l'action !** Elle établie un lien direct entre prix et service rendu à chacun.

> « Ensemble, réduisons notre production de déchets »

Concrètement, quels résultats ?
La redevance incitative, calculée sur les trois flux réels de collecte et de traitement des déchets (ramassage à domicile, points d'apport volontaire et déchèteries), permet de facturer l'usager en fonction de l'utilisation réelle du service et l'incite ainsi à réduire sa production de déchets.
Un système qui a prouvé son efficacité !
En effet, l'ouest du territoire a déjà adopté la redevance incitative et **produit moins de déchets** que ses voisins appliquant un autre mode de facturation. Par exemple, **115 kg/hab d'ordures ménagères ont été collectées en Loire Layon en 2020, contre 148 sur le reste du territoire. Ensemble, agissons pour l'environnement !**

Réduire ses déchets, c'est facile !
Le saviez-vous ? 3RD'Anjou accompagne vos efforts et **vous aide à réduire le volume de vos déchets**, avec par exemple la mise à disposition de composteurs, de bioseaux, de broyeurs de végétaux… mais également une foule de conseils et d'informations pratiques.
Une boîte à outils à découvrir sur :
www.loire-layon-aubance.fr/environnement/gestion-dechets/dechets

3RD'Anjou, votre nouveau syndicat de collecte et de gestion des déchets

Créé le 1er janvier 2022, le Syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou (3RD'Anjou) est né de la fusion des SMITOM Sud-Saumurois, SICTOM Loir-et-Sarthe, SYCTOM Loire-Béconnais et SISTO. Il couvre le périmètre de trois collectivités : Anjou Loir-et-Sarthe, Vallées du Haut-Anjou et Loire Layon Aubance, **soit 52 communes et 120 000 habitants.**

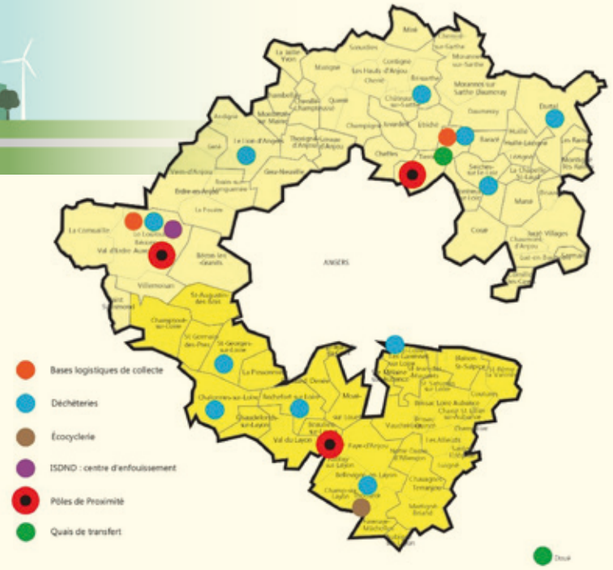

BULL'EN LAYON : C'EST REPARTI !

18 bibliothèques du territoire vous invitent à participer à la **6e édition de Bull'en Layon**, prix de la bande dessinée adulte attribué par les lecteurs. Vous contribuerez ainsi à l'animation de vos bibliothèques et découvrirez peut-être de nouveaux auteurs ?

Pour voter, c'est simple : empruntez et lisez les 10 BD sélectionnées par les coordinatrices du réseau de bibliothèques et attribuez des points à vos 3 albums préférés.

À vos BD
Clôture des votes le 25 juin 2022, résultats publiés fin juin.

VILLAGES EN SCÈNE
FÊTE SES 20 ANS AVEC VOUS !

Pour ses 20 ans, Villages en scène avec la compagnie DBK vous invite à participer à une création humoristique et décalée « Le chemin des folies ».

Le chemin des folies, c'est **un parcours artistique à vélo** d'une dizaine de kilomètres entre les communes déléguées de Saint-Aubin-de-Luigné et Saint-Lambert-du-Lattay ponctué de petites formes artistiques : théâtre, musique, land'arts, arts plastique, danse….
Le chemin des folies, c'est **un spectacle participatif construit avec les habitants volontaires et les comédiens, qui sera présenté le samedi 11 juin à 14h30 à Saint-Aubin-de-Luigné**. Cette expérience artistique est **ouverte à toutes et tous**, nul besoin de compétences précises, juste votre **envie** et votre **motivation** !
Première rencontre entre les comédiens et les participants **le jeudi 20 janvier à 19h00** à la salle Jean de Pontoise à Saint-Aubin-de-Luigné.

L'appel aux volontaires est lancé, venez nombreux participer à cette aventure déjantée ! Inscrivez-vous sur : villages-en-scene.fr/fr/latelier/ateliers-de-fabrique
Renseignements : 06 87 82 96 17

AGENDA CULTUREL

LE CRI DU CAIRE — Musique
Samedi 22 janvier 2022 – 20h30
Pôle culturel, Faye d'Anjou

LE SUBLIME SABOTAGE — Humour
Jeudi 27 et vendredi 28 janvier 2022 - 20h30
Pôle culturel, Faye d'Anjou

FLORENCE VASSEUR ET DANIELLE BURGART — Exposition
Du 28 janvier au 18 avril 2022
Café-rencontre avec les artistes le 29 janvier
Village d'artistes, Rablay-sur-Layon

CHANSONS PRIMEURS — Musique
Samedi 12 mars 2022 – 20h30
Cinéma, Chalonnes-sur-Loire

Retrouvez toute la saison sur :
villages-en-scene.fr et villageartistesrablay.com

Grand ***ANGLE***

PRÉVENTION DES INONDATIONS : **AGIR EN PRÉCURSEUR**

Depuis le 1er janvier 2018, les collectivités locales sont chargées de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. La Communauté de communes Loire Layon Aubance, qui possède deux digues sur son territoire, a profité de ce transfert de compétences de l'État pour mettre en place un dispositif innovant.

Longues de 14 km chacune, la digue du Petit Louet (située sur les communes de Mûrs-Érigné, Les Ponts-de-Cé, Les Garennes-sur-Loire, Brissac Loire Aubance et Blaison-Saint-Sulpice) et la digue de Saint-Georges-sur-Loire (située sur les communes de Champtocé-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Georges-sur-Loire et La Possonnière) **protègent directement un millier d'habitants** contre les débordements du fleuve. « *En tant que gestionnaire, indique Yves Berland, vice-président de la Communauté de communes en charge de la prévention des inondations, nous devons surveiller ces ouvrages, les entretenir et réaliser tous les travaux nécessaires pour qu'ils continuent à offrir une protection maximale aux populations.* »

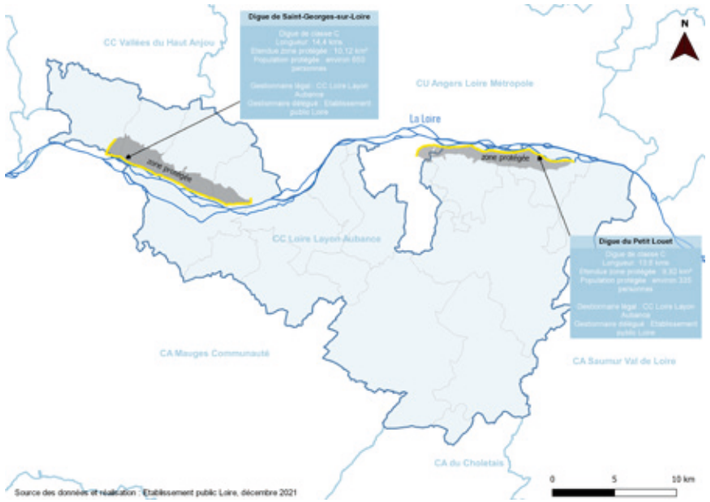

Pour mener au mieux ces missions qui nécessitent d'importants moyens financiers et techniques, l'intercommunalité a décidé de **jouer collectif** : elle a initié une dynamique avec trois collectivités voisines également concernées, Saumur Val de Loire, Angers Loire Métropole et Mauges Communauté. « *Ensemble, raconte Gaëlle Lorriaux, responsable du service environnement, nous avons pu financer la création d'une plateforme à Angers, dotée de deux ingénieurs et deux techniciens de l'Établissement Public Loire, établissement public reconnu à l'échelle du bassin de la Loire. Ils assurent les missions techniques d'ingénierie et d'intervention. Leur rôle est aussi d'aller chercher les subventions auxquelles nous avons droit et de réaliser les études préparatoires à un programme pluriannuel de travaux.* »

« OFFRIR LA MEILLEURE PROTECTION AUX POPULATIONS »

Ce dispositif très novateur apporte au territoire **un service de surveillance renforcé, des protocoles d'alerte cohérents et des moyens d'intervention efficaces** (voir ci-dessous). Mis en place mi-2019, il va inspirer dans les prochaines années la création d'autres plateformes identiques sur l'ensemble du bassin de la Loire.

Un exemple d'intervention : la digue du Petit Louet

Lors des fortes crues de février 2021, des points de fragilité sont apparus sur la digue du Petit Louet. Grâce aux nouvelles procédures de gestion de crise et à la plateforme technique, des mesures d'urgence ont pu être prises immédiatement avec l'installation de cordons rocheux pour casser la vague d'eau en cas de rupture.

À l'issue de la crue, 210 000 € de travaux de confortement ont été menés : la digue a été rehaussée côté val sur 500 mètres linéaires, en intégrant du géotextile et des matériaux drainants pour assurer la solidité et la pérennité du corps de l'ouvrage. Les travaux ont été achevés fin novembre. De plus, la surveillance continue des zones sensibles a été renforcée avec l'ajout de nouveaux systèmes de mesure permettant d'évaluer mensuellement l'évolution des fissures.

Tous concernés !

Vous êtes promeneur ou randonneur, pêcheur, chasseur ou VTTiste ? Comme toutes celles et tous ceux qui parcourent régulièrement les digues, devenez acteur de leur surveillance au quotidien !
Vous constatez une anomalie ou avez une question ? Contactez la Communauté de communes au 02 41 74 93 74 et demandez le service environnement.

Nous vous rappelons que les riverains des digues ne peuvent pas engager de travaux sur leur terrain sans autorisation réglementaire.

LA GESTION DE L'EAU, UNE QUESTION D'AVENIR… **DÈS AUJOURD'HUI**

Toutes les études prospectives le confirment : le dérèglement climatique, qui entraîne une alternance croissante de pluies intenses irrégulières et de périodes de sécheresse, va provoquer une diminution importante des ressources en eau douce. Comment gérer cette raréfaction ?

Au niveau du bassin de la Loire, cela se traduit déjà par des périodes d'étiage (basses eaux) de plus en plus sévères et des épisodes de crue de plus en plus difficiles à anticiper. **Dans les années à venir, le débit de la Loire devrait diminuer de 20 à 50%.**

« À NOUS D'ÉCONOMISER ET PARTAGER L'EAU »

Or, la Loire dans son ensemble est parsemée d'activités consommatrices en eau : l'agriculture, les industries, les centrales nucléaires, l'eau potable de tous les bassins de vie situés aux abords de la Loire, dont l'ensemble de notre territoire, et bien sûr les besoins du milieu naturel. Malgré les barrages qui permettent de limiter les crues en hiver et relâcher de l'eau en été, **la gestion du flux se complique d'année en année.**

En Loire Layon Aubance, la problématique est tout aussi réelle : toute l'eau potable de la Communauté de communes est issue de la Loire et nos rivières subissent également de nombreux prélèvements. La question du partage de la ressource s'invite donc au cœur de la réflexion sur l'avenir du territoire. **Comment gérer les prélèvements pour que chacun puisse y trouver son compte ?**

Une partie de la réponse repose dans notre capacité collective à mettre en place et entretenir les infrastructures qui nous protègent, comme les digues, et celles qui permettent de réguler les flux naturels et de préserver la qualité de l'eau de nos rivières. Mais c'est aussi une responsabilité individuelle : **chacun de nous peut contribuer, avec des gestes simples, à économiser l'eau**.

8 GESTES SIMPLES POUR SAUVER L'EAU :

- Réparez les fuites sur vos installations
- Privilégiez les douches courtes
- Installez un mousseur sur vos robinets
- Installez une chasse d'eau à double débit
- Optimisez le remplissage de vos lave-vaisselle et lave-linge
- Lavez votre voiture dans une station de lavage et évitez le lavage en été et en période de sécheresse
- Récupérez les eaux de pluie pour arroser votre jardin
- Arrosez tôt le matin et tard le soir

Retrouvez toute la règlementation sur les restrictions en eau sur :
www.maine-et-loire.gouv.fr/les-restrictions-en-eau-en-2021-a7401.html

LOIRE LAYON AUBANCE

UN TERRITOIRE *ENGAGÉ*

DES TRAVAUX POUR **AMÉLIORER NOS INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT**

Indispensable pour protéger l'environnement, l'assainissement collectif des eaux usées fait l'objet d'un nouveau programme de travaux, lancé en 2021 et courant sur 8 années.

L'assainissement collectif comprend la collecte des eaux usées (séparées des eaux pluviales afin d'éviter tout déversement polluant dans les rivières et les nappes phréatiques) et le traitement des eaux polluées en station d'épuration afin de les assainir avant de les rejeter dans le milieu naturel. Loire Layon Aubance a confié cette mission par délégation à Véolia depuis le 1er janvier 2021, pour 10 ans (avec l'intégration de Mozé-sur-Louet au 1er janvier 2026 et Denée au 1er janvier 2027, actuellement géré par contrat par SUEZ).
L'enjeu, outre bien sûr **la protection de l'environnement**, est aussi de mettre les communes en conformité avec la **réglementation** en vigueur, et de les doter d'installations autorisant le **développement de l'urbanisation** sans aggraver l'impact environnemental.

Remettre à niveau les équipements

La Communauté de communes Loire Layon Aubance, en accord avec le Département, l'Agence de l'Eau et la Direction Départementale du Territoire, a lancé début 2021 un vaste programme de travaux, avec notamment la rénovation ou la reconstruction de 12 stations d'épuration et la mise en conformité de réseaux de collecte d'ici à 2028 pour les plus urgents.

Stations d'épuration :

- Chavagnes (Terranjou) : travaux de mise en service en 2022
- Beaulieu-sur-Layon : lancement des travaux, station partagée à partir de 2024 avec Rablay-sur-Layon (Bellevigne-en-Layon)
- Juigné-sur-Loire (Les Garennes-sur-Loire) : début des travaux en fin d'année 2022
- Les Alleuds (Brissac-Loire-Aubance) : études d'anticipation liées à la construction de la déviation

Interventions sur les réseaux :

Séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux de pluie

- Les Alleuds (Brissac Loire Aubance)
- Rochefort-sur-Loire
- Chalonnes-sur-Loire
- Champ-sur-Layon (Bellevigne-en-Layon)

Sécurisation de la collecte des eaux usées

- Martigné-Briand (Terranjou)
- Beaulieu-sur-Layon

« MAITRISER NOS REJETS DANS LE MILIEU NATUREL, UN ATOUT SUPPLÉMENTAIRE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Selon moi, harmoniser la compétence à l'échelle de l'intercommunalité en maitrisant les couts nous encourage collectivement à être parfaitement « en phase » entre alimentation en eau et assainissement en milieu rural. La prise de conscience écologique des citoyens est désormais réelle sur ces sujets, une philosophie partagée avec les élus de la Communauté de communes.
L'eau est une ressource précieuse qui doit être disponible en quantité suffisante sur le territoire. Ainsi, les utilisateurs que nous sommes tous doivent comprendre que l'eau utilisée par chacun au quotidien doit être rendue et traitée avec **une qualité parfaite de rejet dans le milieu naturel**.
J'ai aussi pour ambition de faire cohabiter usages agricoles, industriels et domestiques de l'eau, avec la parfaite maitrise de son épuration sur l'ensemble de la Communauté de communes. **Un véritable enjeu pour l'avenir !**

Thierry Gallard
Vice-président en charge de l'assainissement

« L'eau est une ressource précieuse »

3,2M€ d'investissement en moyenne par an jusqu'en 2028

12 stations d'épuration rénovées ou reconstruites

1 prix unique de l'eau sur le territoire en 2028

LOIRE LAYON AUBANCE LABELLISÉE **« ÉCONOMIE CIRCULAIRE »**

La Communauté de communes a obtenu le premier palier du label Économie circulaire. Une reconnaissance de l'engagement de notre territoire en faveur d'une économie plus vertueuse.

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

C'est **un nouveau modèle d'économie** qui vise à **limiter l'impact environnemental** de la production et de la consommation, en privilégiant par exemple les ressources locales, la coopération des entreprises, la consommation responsable et le réemploi des matières.

Un engagement fort

Conscients des enjeux sociétaux actuels et futurs, les élus se sont engagés sur cette thématique en structurant l'action de la Communauté de communes : mise en place d'une gouvernance, réalisation d'un diagnostic, définition des axes de travail et élaboration d'un plan d'actions. Un travail récompensé le 16 septembre 2021 avec l'obtention du label économie circulaire.

Un plan d'actions sur trois ans

Cette labellisation permet à Loire Layon Aubance de poursuivre le déploiement de sa démarche d'économie circulaire à moyen et long terme. Le plan d'actions pour les trois prochaines années sera approuvé par le Conseil communautaire en janvier.

VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION, REPRISE OU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ ?

Ne vous lancez pas seul, la Communauté de communes Loire Layon Aubance vous accompagne !

02 41 75 60 78
economie@loirelayonaubance.fr

RALLYE POUR L'EMPLOI : **TROIS JOURS POUR SE RENCONTRER**

Du 15 au 17 novembre 2021, les associations locales *Alise Emploi*, *Initiatives emploi* et le réseau national de l'économie sociale et solidaire *Coorace* ont organisé le Rallye pour l'emploi Loire Layon Aubance, avec le soutien de la Communauté de communes.

Durant deux jours, une trentaine de demandeurs d'emploi ont visité les 12 entreprises participantes et ainsi découvert leurs métiers. Le troisième jour était consacré à des échanges et à l'évaluation des visites. Grâce aux tablettes numériques et casques de réalité virtuelle mis à disposition par l'Orientibus, outil d'orientation financé par la Région, les participants ont pu découvrir et parcourir des fiches métiers et secteurs d'activité présents sur le territoire.

Une initiative au bilan positif puisque 8 demandeurs d'emploi ont été mis en relation directe avec 5 entreprises, dans le cadre d'opportunités de recrutement.

30 Participants | **12** Entreprises | **35** Visites d'entreprises

CENTRE DE VACCINATION LOIRE LAYON AUBANCE

Salle du Tertre à Brissac-Quincé
Du lundi au vendredi de 12h à 20h et le samedi de 9h à 17h

RÉSERVATION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR :
WWW.DOCTOLIB.FR

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Brissac LOIRE aubance

LOIRE LAYON AUBANCE